

Délibération n°2023-02-13

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Schéma directeur d'alimentation en eau potable : avenant aux conventions de mandat cartographie, étude et travaux de sectorisation

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	63
Pouvoirs	17
Votants	80

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Christophe Tur est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimon	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelin
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

Vu la convention de mandat en date du 11 mars 2021 relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un Système d'Information Géographique ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Rémy en date du 14 octobre 2022 actant le transfert des compétences eau et assainissement collectif au Syndicat de la Diège à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2022-10-21-11 du Syndicat de la Diège en date du 21 octobre 2022 acceptant le transfert des compétences eau et assainissement collectif de la commune de Saint-Rémy à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le Président rappelle que par délibération en date du 14 octobre 2022, la commune de Saint-Rémy a transféré les compétences eau et assainissement collectif au Syndicat de la Diège à compter du 1^{er} janvier 2023, lequel a accepté par délibération du Comité syndical en date du 27 octobre 2022.

Par conséquent, il convient de modifier, par avenant, la convention de mandat relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un SIG qui nous lie au Syndicat de la Diège afin de prendre en compte cette extension de périmètre.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mandat relative à l'amélioration de la cartographie du réseau d'eau potable et mise en place d'un SIG à intervenir avec le Syndicat de la Diège ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à ladite convention de mandat.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 6 avril 2023

Le président,
Pierre Chevalier

